

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 20 janvier 1849](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 20 janvier 1849

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Degon](#) est citée(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 janvier 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

### Description

RésuméGodin répond à une lettre d'Oudin-Leclère qui l'informe qu'il ne peut se désister de son appel : Godin en prend note mais lui demande quelles mesures il peut prendre à l'égard des marchands de produits contrefaits. Godin évoque la

saisie qu'il a fait faire chez le gendre du greffier du tribunal et demande si ce n'est pas le moment de donner une suite à cette affaire. « Est-ce que Degon peut impunément entamer plusieurs procès sans présenter des garanties ? Car il est certain que c'est un homme de paille dont on se sert pour couvrir une indigne spéculation. » Godin demande à Oudin-Leclère de lui envoyer la note générale de ses honoraires. Il l'interroge enfin sur la présence de témoins convoqués par Degon à une audience prochaine du tribunal.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Péronne \(Somme\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

---

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (289, 290)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Liberté de vous écrire que si vous êtes  
 dans les dispositions de continuer votre cotisation  
 je suis persuadé pour le groupe de Guise  
 et que je serais de vous un plaisir votre  
 cotisation de 1888 et quelque chose sur 1889  
 que vous transmettez l'expression de mon plaisir à Guise  
 et qui me donnerait le droit de vous inscrire  
 au nombre des amis de la cause en vous  
 donnant un reçu de mon registre à double  
 peut-être ne savez vous pas que nous avons  
 l'espoir d'être prochainement en réalisation il est plus  
 que jamais nécessaire de nous rallier et de soutenir  
 la propagation qui finira nous les prions par vous  
 faire réserver un concours de l'état pour des expérimentations  
 du premier Châteauneuf

avec bien d'innocence

Monsieur

ou d'un

Vervins  
Janvier 20

voilà votre lettre que j'ai reçue aujourd'hui me  
 fait voir que je ne puis me détacher de mon  
 appel dans l'espoir de presser Dijon. il est donc  
 à examiner si je n'ai aucun moyen de prendre  
 contre les marchands qui ont rendu les contrefaçons  
 les saisies que j'ai fait pratiquer à personne  
 attendent l'issue du procès car il s'agit de connaître  
 le greffier du tribunal par lequel le greffier de quel j'ai fait  
 saisir que cette affaire ne serait plaidée à personne  
 quelques le jugement qui condamnerait l'un ou l'autre  
 des parties n'est-ce pas moment de donner suite à  
 cette affaire?

est-ce que Dijon peut impunément entendre plusieurs  
 procès sans punition des garanties car il est certain  
 que cet un homme de paix doit on se sert pour  
 courir une indigne spéculation

veuillez m'envoyer votre note Générale. je vous  
 la renverrai soit que je vous

1649 290

Janvier Digne amenera-t-il des terrains a l'auvergne  
dont vous me parlez? je ne lui vois que cette  
ressource s'il en trouve des complaisants

La Feu 20  
Monsieur Durois  
votre compte a été réglé pour soldé  
conformément au règlement que ma remis votre  
lettre du 9 courant

Paris 23  
Monsieur Barbet  
je suis très impatient de ne pas recevoir les  
modèles que vous m'avez promis pour le 14 et  
hâtez en l'envoi je vous prie par la voie du  
roulage ou des diligences car j'en suis très pressé  
adressez moi aussi la p<sup>re</sup> aussitôt l'expédition  
agréz M. m. s.

Grand pas 23  
Messieurs Kirbeg et Malherbe  
je vous prie de m'écrire si vous pourriez  
me faire connaître en ce moment la petite  
quantité de talc dont j'ai besoin et me faut  
aussi 300 kilog de fer de bonne qualité propre  
a forger de petits objets que l'on doit plier a  
froid si vous avez cela vous pourriez m'en faire  
l'envoi, cependant de petit cailloux et trois barres de  
carrées 3, 4 et 5 unistretes

pois	longueur	largeur	quantité	pois	longueur	largeur	quantité
3 kilog	1 <sup>m</sup> 58	ent. 0 <sup>m</sup> 43	60 feuilles	2 <sup>m</sup> 60	1 <sup>m</sup> 32	0 <sup>m</sup> 34	20 feuilles
4 = 0	1 <sup>m</sup> 42	0 <sup>m</sup> 465	25 id	2 <sup>m</sup> 600	1 <sup>m</sup> 24	37	21
3 = 0	1 <sup>m</sup> 54	0 335	10	3 <sup>m</sup> 5	1 59	40	33
4 = 0	1 <sup>m</sup> 44	49	25	4 grandes feuilles de 26.26.			
4 = 0	1 <sup>m</sup> 32	39	30	30 et 35 kilog environ			
2 - 240	1 <sup>m</sup> 34	0 <sup>m</sup> 245	25				
2 400	1 25	25	20				
			195				